

ARRETE DU MAIRE
N° 2024-439

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE**

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné NALAIS Frédéric. Glassbox by Frednalais.

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à place des allées châteaurenard

A l'occasion de : Marché de Noël du 29/11/24 au 01/12/24
de 15h/19h - 10h/22h. et 10h/19h.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 21/11/24

Signature :

Glassbox-By-FredNalais

330 bd Ernest Genevet
13160 Châteaurenard
Siret:90384971900021

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance

n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de

entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

M. NALAIS Frédéric. GLASS BOX - BY - FREDNALAIS

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

le 29/11/2024 de 15h à 20h - le 30/11/2024 de 10h à 22h - le 01/12/2024 de 10h à 19h.

A l'occasion de Marché de Noël - Place des Allées Marcel Tullian

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
26 NOV. 2024

Fait à Châteaurenard, le **21 NOV. 2024**

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS